

CONTRAT TERRITORIAL DU VIGNOBLE DE NANTES

Reconquérir la qualité de l'eau
du vignoble (2017-2021)



Résultats du contrat territorial du vignoble de Nantes

reconquérir la qualité de l'eau en impliquant les acteurs de la filière

En 2017 l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la chambre d'agriculture des Pays de la Loire ont signé un contrat territorial de filière afin de contribuer à la reconquête de la qualité des cours d'eau du vignoble nantais. Retour sur ce programme et ses résultats.

Un projet multi-partenarial

Financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et mis en œuvre par la chambre d'agriculture des Pays de la Loire le contrat territorial du vignoble nantais était un contrat territorial de filière. Il avait pour philosophie d'impliquer les différents acteurs de la filière viticole dans le programme afin de permettre une bonne cohérence des actions et un meilleur accompagnement des vignerons dans les adaptations et les changements de pratique.

Ainsi, les actions ont mobilisé non seulement les viticulteurs eux-mêmes, mais également les acteurs locaux du conseil et de la distribution de produits phytosanitaires (Bellanné, CAMN, LVVD, SAS Ouary) ainsi que les différents syndicats de bassins versants qui exercent sur les terroirs du vignoble nantais (Syndicat Loire-Aval, syndicat mixte Loire et Goulaine, EPTB Sèvre Nantaise, SAGE Grand-Lieu). D'autres partenaires techniques nous ont également accompagnés dans ce programme tels que l'Union des CUMA et le groupement des agriculteurs bio (GAB).

La qualité de l'eau, un sujet commun à tous.

Les cours d'eau du vignoble nantais subissent des pressions diverses, allant des pressions domestiques liées à la croissance de la population aux pressions agricoles en passant

par les rejets industriels. Ces problématiques concernent tout le monde et impactent toutes les activités humaines. La filière viticole a souhaité se pencher sur cette problématique afin de contribuer à réduire son impact sur la qualité de l'eau, et particulièrement sur la réduction des produits phytosanitaires dans l'eau.



De 2017 à 2021 : l'heure du bilan.

Les actions du contrat territorial ont porté sur la période 2017-2021. Au cours de ce programme de nombreuses animations et actions ont été menées auprès des viticulteurs. Des leviers d'actions ont pu être mis en place pour limiter les transferts de produits phytosanitaires vers l'eau. En 2022 vient l'heure du bilan de ces actions et l'analyse des résultats.



Actions collectives

- Groupes de vigneron
- Journées techniques
- Bulletin de communication

Actions individuelles

- Diagnostics
- Appui à la conversion

Six groupes d'agriculteurs engagés pour la qualité de l'eau

Des groupes de vigneron volontaires ont été constitués sur les différents bassins versants. Chaque groupe a choisi de travailler sur une problématique : réduction des herbicides par l'implantation d'engrais verts, travail du sol, agriculture de précision, intégration de produits de biocontrôle, plantations de haies pour limiter l'érosion, plantes de services. En tout ce sont plus de 40 vigneron qui se sont engagés pour trouver ensemble des solutions adaptées à leur territoire et leur parcelle afin de limiter leur recours aux produits phytopharmaceutiques.

Journées techniques et animations.

Au-delà des animations qui ont eu lieu spécifiquement dans les groupes de vigneron du contrat territorial, plusieurs journées techniques ont été proposées à l'ensemble des vigneron du territoire. Ainsi, chaque année un rendez-vous automnal permettait de promouvoir les innovations liées à l'entretien du sol (outils de travail du sol, écopâturage, désherbage électrique...). Un autre rendez-vous, au printemps cette fois a permis de faire des démonstrations autour des engrais verts et des couverts végétaux. D'autres animations au cours de l'été ont mis l'accent sur l'importance du réglage du pulvérisateur avec une mise en évidence de la qualité de pulvérisation grâce à la fluorescéine. Ces actions ont été très suivies

par les vigneron du territoire qui se sont déplacés en nombre pour se renseigner sur les innovations.

Mettre en valeur les avancées sur le territoire.

Les groupes de vigneron du contrat territorial ont mis en place des techniques permettant de réduire leur recours aux intrants. Afin de valoriser leurs

avancées un bulletin a été diffusé tout au long du programme. Celui-ci permettait également de mettre en avant une pratique innovante économe en produits phytosanitaires et d'informer sur les enjeux liés à la qualité de l'eau grâce à une rubrique écrite par les partenaires des bassins versants.



Diagnostics et conversion.

Afin de compléter les progrès obtenus via les actions collectives un accompagnement individuel a été proposé aux vigneron du vignoble nantais. Des diagnostics permettant d'estimer les risques de pollution ponctuelle (niveau 1) et diffuse (niveau 2) ont été développés et mis en œuvre auprès des vigneron. Un plan d'action était proposé aux vigneron diagnostiqués avec un suivi des actions au cours des années suivantes. De même un accompagnement à la conversion vers l'agriculture biologique était proposé aux viticulteurs qui le souhaitaient.



- 50 %

C'est la réduction moyenne de l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) obtenu dans les groupes du contrat territorial du vignoble de Nantes

Réduction de l'usage de produits phytosanitaires

Les vignerons et vigneronnes engagés dans le contrat territorial ont réussi en moyenne à réduire leur recours aux produits phytosanitaires de moitié entre le début et la fin du programme.

Linéaires de haies plantées et agroforesterie

Au cours de cette période, les membres des groupes, accompagnés par les syndicats de bassins versants ou par la chambre d'agriculture, ont eu l'occasion de planter des haies. Dans tous le secteur du vignoble nantais les dynamiques de plantation ont été fortes au cours de cette période. Au total ce sont plus de 8000 mètres linéaires de haies et une trentaine d'hectares en agroforesterie qui ont été implantées par les viticulteurs et agriculteurs du vignoble nantais entre 2018 et 2021.

Amélioration de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau était effectué par les syndicats de bassins versants. Les résultats de ces prélèvements sont encourageant. La qualité de l'eau semble s'être améliorée entre l'amont du programme (2016) et la fin du programme (2021). De plus, la concentration des molécules viticoles a baissé dans les cours d'eau et la part des molécules issues de la viticulture dans le total des molécules

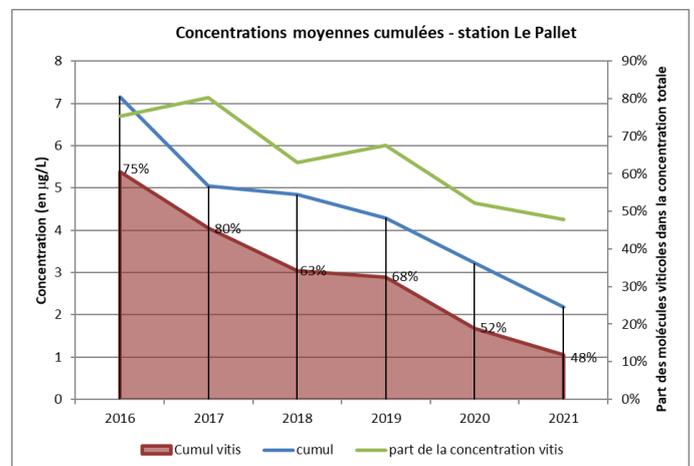


Figure 1 : exemple d'évolution des concentrations moyennes cumulées sur la station du Pallet et évolution de la part de ces concentrations due à des molécules utilisées en viticulture. – P. Rothureau CAPDL

quantifiées a baissé également.

Certification des exploitations

Au cours du programme, une forte demande a émergé pour obtenir une certification en haute valeur environnementale (HVE) ou agriculture bio (AB). Une grande proportion des membres des groupes du contrat territorial a accédé rapidement à l'une ou l'autre de ces certifications, le programme ayant permis d'effectuer en amont une réflexion sur le système de culture et d'améliorer les pratiques avant que la certification ne soit nécessaire.



Des résultats encourageants.

Le travail fourni par l'ensemble de la filière a permis d'aboutir à des résultats encourageants. Les vigneronnes et vignerons engagés dans les groupes ont réussi à réduire leur usage de produits phytosanitaires et les animations liées au contrat territorial ont touché un grand nombre de personnes sur le territoire. De plus, des résultats sur la qualité de l'eau sont déjà visibles et il apparaît que les efforts fournis par l'ensemble des exploitations viticoles du vignoble de Nantes ont eu les résultats escomptés.

Travailler en groupe.

Selon l'enquête menée auprès des vignerons suite au contrat territorial, un des points forts de ce programme était le travail en groupe et les échanges que cela permet entre pairs. Bien que

le contrat territorial de filière ne soit pas reconduit tel quel, il est toujours possible d'intégrer des groupes de progrès DEPHY, 30 000 ou GIEE.

La richesse de la diversité.

Le travail mené en partenariat avec plusieurs acteurs de la filière viticole et les syndicats de bassins versants a abouti à une meilleure interconnaissance des professions et une bonne cohérence des actions. Les différentes parties engagées ont exprimé le souhait de maintenir ce lien au cours du développement des nouveaux contrats territoriaux des syndicats de bassins versants afin de conserver cette cohérence. D'autres représentants de la filière pourraient également être intégrés tels que l'industrie pour prendre en compte les enjeux liés à la transformation.

Merci aux partenaires du contrat territorial du vignoble de Nantes

Bellanné, CAMN, LVVD, SAS Ouary, EPTB Sèvre Nantaise, Syndicat Loire-Aval, Syndicat mixte Loire et Goulaine, SAGE Grand-Lieu, GAB, Union des CUMA, Agence de l'eau Loire-Bretagne

CONTACT

Pauline ARDOIS
Direction Végétal
Pôle Viticulture - Maraîchage
pauline.ardois@pl.chambagri.fr
02 53 46 64 07



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr